PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Vendredi 10 avril 2015

Nombre de membres du Comité Syndical : 118 dont 118 en fonction.

Le 10 avril 2015 à 20 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation du Président en date du 26 mars 2015.

Sont présents, sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Président : Vu l'article 11 des statuts du SMARL, considérant que 70 Membres sont présents et 6 Membres représentés, le quorum est atteint.

Y assistent également :
M. Jean-Marie SCHNOEBELEN, Maire de Balschwiller
M. Claude JUD, Maire de Wolfersdorf
M. Maxime GERBER de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin
M. Philippe GERARD, Trésorier
Les représentants de la presse locale

L'équipe du SMARL : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Le Président, M. Daniel DIETMANN, souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Sont excusés :

MM. Rémy WITH, Conseiller départemental
M. Michel PFLIEGER de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
La Direction Environnement et cadre de Vie du Département du Haut-Rhin
M. Alain AGUILERA, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin
Madame Emilie HENNIAUX de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président, Daniel DIETMANN explique aux Délégués que compte tenu des réformes annoncées, il convient de rester prudent, de ne pas s'engager sans sécurité, de façon à arriver à cette mutation sans avoir d'investissements trop lourds.

Il remercie toutes les communes qui rejoignent le "club" des communes assainies, malgré les difficultés financières.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du samedi 25 octobre 2014 à Dannemarie
2. Actualité
    - Etat d'avancement des travaux de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
    - Animation Natura 2000
    - Emergence de la GEMAPI (**G**estion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations)
    - Bilan de l'assainissement
    - SDAGE Rhin-Meuse : Consultation
    - Commission technique du SMARL
3. Présentation pour approbation du compte administratif 2014 et du compte de gestion
4. Affectation du résultat de fonctionnement
5. Etat d'avancement des travaux - Orientations
6. Evolution du poste du secrétariat
7. Ajustement de la participation du SMARL pour la réfection des ponts d'Association Foncière
8. Présentation pour approbation du budget 2015
9. Clôture de la régie de frais d'affranchissement
10. Divers

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du samedi 25 octobre 2014 à Manspach.

Décisions prises par le Bureau le 17 mars 2015

- Prorogation de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 100 000 €
- Contrat d'assurance des risques statutaires, mandat au Centre de gestion

2. Actualité

⇒ Etat d'avancement des travaux de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

M. FAESSEL rappelle les points marquants de la révision du SAGE de l'année 2014.

Suite aux élections municipales 2014, la composition de la Commission Locale de l'Eau a été légèrement modifiée. Il nomme les 12 membres du collège des élus y siégeant :

- M. Mathieu DITNER, Maire d'Ammertzwiller (nouveau membre)
- M. Daniel DIETMANN, Maire de Manspach
- M. Denis LEWEK, Maire de Romagny
- M. Paul MUMBACH, Maire de Dannemarie (suppléant M. Jean-Marie SCHNOEBELEN, Maire de Balschwiller)
- M. Bernard SCHITTLY, Maire de Guevenatten
- M. Antoine ANTONY, Maire de Bendorf (suppléant M. Roger KOCHER, Maire de Courtavon)
- M. Rémy WITH, Conseiller Départemental du Haut-Rhin
- Mme Chrysanthe CAMILO, Conseillère Régionale
- M. Hugues DURAND, adjoint au Maire de Liebsdorf (nouveau membre)
- M. Dominique DIETLIN, Maire d'Oberlarg
- M. François GISSINGER, adjoint au Maire de Retzwiller
- Mme Geneviève MONTAVON, adjointe au Maire de Diefmatten.

M. FAESSEL rappelle les grandes étapes de la révision du SAGE débutée en janvier 2011 : état initial, diagnostic, tendances et scénarii, choix de la stratégie, rédaction, consultation (voir schéma ci-dessous).

La phase de rédaction a été approuvée par la Commission Locale de l'Eau le 18 février 2014. S'en est suivi la phase de consultation des collectivités du 11 juin au 11 septembre 2014.

La Commission Locale de l'Eau réunie le 12 novembre 2014 a modifié le projet de SAGE, suite à la consultation et aux remarques de la Préfecture. Le SAGE, comme tout plan et programme soumis à l'enquête publique, doit disposer d'une évaluation environnementale. L'autorité environnementale émet un avis sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. La Commission Locale de l'Eau a réceptionné l'avis de l'autorité environnementale le 17 décembre 2014.

La seconde étape de la phase de consultation est l'enquête publique. L'ensemble des dossiers nécessaires à l'enquête publique a été préparé en ce début d'année et a été envoyé début mars pour la tenue de l'enquête publique, suite aux élections départementales.

La Commission Locale de l'Eau dispose d'un bureau formé de 8 membres, permettant une plus grande réactivité. Il s'est réuni le 3 mars 2015 pour formuler un avis sur les dossiers d'autorisation « loi sur l'eau » pour les déviations de Dannemarie et Ballersdorf, et pour étudier le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

En parallèle de la phase de consultation débute la préparation de la mise en œuvre du SAGE. Cela consiste en la concrétisation de construction des projets, les actions inscrites dans le SAGE. Deux points ont été étudiés dans un premier temps: la mise en place d'un réseau de mesures de la qualité des cours d'eau et la réalisation d'un inventaire des ouvrages sur les cours d'eau dans le cadre d'un stage d'un étudiant en BTS.

M. Maxime GERBER, Fédération de pêche du 68, demande si le réseau de mesures concernera uniquement les données physico-chimiques, la Fédération de pêche pouvant être partenaire pour l'éventuelle réalisation d'inventaires piscicoles.

M. FAESSEL répond que dans un premier temps, il s'agit d'étoffer la connaissance des données physico-chimiques caractérisant les macropolluants.

Le Président ajoute que le réseau de mesure de l'Agence n'est pas suffisamment déployé sur notre bassin versant. De plus, lors de la révision du SDAGE, une erreur de logiciel a fait disparaitre les seules stations de mesures suivies sur la Largue. Leur modélisation classe la masse d'eau Largue en dégradé au cuivre, alors que les mesures montrent qu'elle est en bon état.

⇒ **Etat d'avancement N2000**

M. Cyril BRETON présente l'avancement de l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Largue » et « Sundgau, Région des Etangs ».

Depuis le dernier Comité syndical, le SMARL a poursuivi les démarches de contractualisation de chartes et de contrats. Un COmité de PILotage ou COPIL a été organisé mardi 2 décembre 2014. L'avancement de l'animation et des actualités environnementales ont été présentés aux membres du COPIL. Un point important de l'ordre du jour a été dédié au Dicrane vert, une mousse arboricole protégée. Cette espèce fait l'objet d'un inventaire des arbres hôtes. Afin d'informer et de sensibiliser les gestionnaires des parcelles communales concernées par la présence de la mousse, des réunions ont été organisées avec l'ONF (Office National des Forêts).

Pour poursuivre les actions de communication et sensibiliser le public et l'impliquer dans la démarche, plusieurs sorties ont été organisées. Un chantier d'entretien des berges de l'étang du Pré Favé (Chavannes-sur-l'Etang) et d'élimination d'espèces invasives a été organisé samedi 14 mars 2015 par le CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens) et le SMARL. Une sortie sur les amphibiens a été organisée vendredi 27 mars.

Perspectives 2015 :

Le SMARL poursuivra les démarches de contractualisation de chartes et de contrats Natura 2000. Des prospections naturalistes seront également poursuivies ou réalisées sur des espèces variées (Dicrane, moules d'eau douce…).

Une sortie sur les végétaux exotiques envahissants aura lieu dimanche 14 juin de 9h à 12h à Dannemarie. Une autre sortie grand public sur une vidange d'étang sera également organisée à l'automne, si une opportunité se présente.

⇒ **Emergence de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

Le Président détaille la mise en place de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence obligatoire est mise en place par l'état pour forcer la mise en place de maîtrise d'ouvrage sur les bassins versants où rien n'a jamais été fait, tout en préservant dans l'esprit, ce qui marche (SMARL).

La loi **MAPTAM** du 27 janvier 2014 de **M**odernisation de l'**A**ction **P**ublique **T**erritoriale et d'**A**ffirmation des **M**étropoles introduit la compétence **GEMAPI** (**Ge**stion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations). Cette compétence GEMAPI est donnée au bloc communal (commune et communauté de communes).

La loi propose un schéma cible, mais souple, adaptable à chaque territoire, distinguant trois échelles cohérentes pour la gestion des milieux aquatiques et la préservation des inondations.

Le Président explique que le SMARL devra vraisemblablement être labellisé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Les Communautés de Communes pourront alors retransmettre la compétence GEMAPI au SMARL, qui l'a assurée jusqu'alors. L'échéance annoncée est 2018. Il convient d'être attentif aux orientations futures.

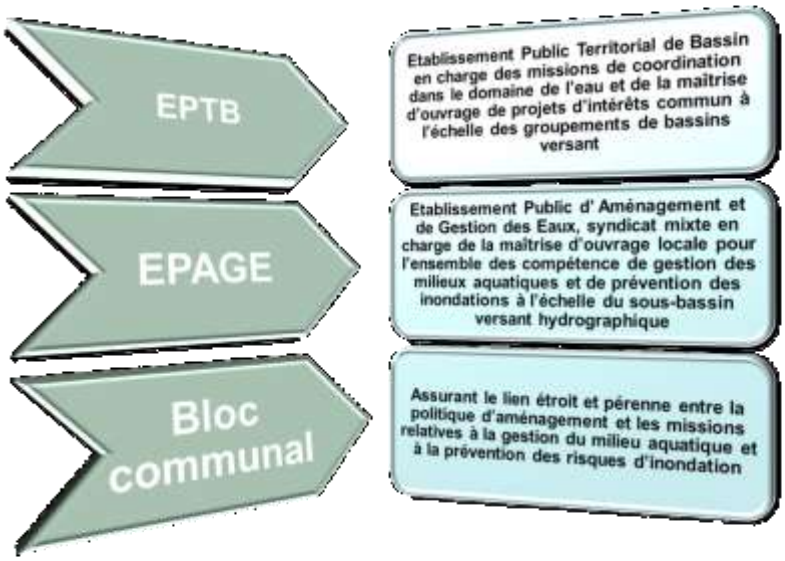

Rubrique de l'article L.211-7 définissant la compétence GEMAPI

en gras italique : les compétences transférées au bloc communal par la GEMAPI
souligné : les compétences du SMARL qui ne sont pas incluses dans la GEMAPI

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
3° L'approvisionnement en eau ;
4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
6° La lutte contre la pollution ;
7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

⇒ Bilan de l'assainissement

La rhizosphère de Pfetterhouse est opérationnelle, celle de Bisel vient d'être achevée. Les travaux sur les stations à boues activées de Balschwiller/Hagenbach/Buethwiller et Seppois le Bas/Seppois le Haut se terminent.
Travaux en cours sur les rhizosphères d'Hindlingen et de Mooslargue, ainsi que sur les réseaux. Travaux de réseaux en cours également à Largitzen, Seppois le Haut, Hagenbach.
La commune d'Altenach, présentant un artésianisme (remontée des nappes souterraines) problématique pour la mise en place de structure d'assainissement est sur le point de finaliser son zonage d'assainissement.
Une réunion récente a permis de définir le type d'assainissement pour les communes de Saint-Ulrich, Mertzen, Strueth et Fulleren, mise en place d'une station à biodisques.
Les efforts consentis se répercuteront indéniablement sur la qualité des cours d'eau et donc sur la qualité de l'eau potable.
M. WAECHTER rappelle que lors de la conception des structures d'assainissement, il convient d'apporter une attention particulière aux locaux et à leur aménagement, afin d'éviter la création de verrues paysagères.
Le Président répond que le SCOT est orienté dans ce sens et que l'assainissement rustique (rhizosphères et lagunes) s'intègre parfaitement au contexte rural de notre territoire.

⇒ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin Meuse : Consultation

Le Président fait distribuer un questionnaire pour la consultation du SDAGE et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin Meuse qui se tient jusqu'au 18 juin. Il est important de se mobiliser pour cette consultation permettant une remontée des préoccupations de terrain et du ressenti concernant la gestion de l'eau.

Le questionnaire est également disponible en ligne

- http://consultation.eau-rhin-meuse.fr/

Ou

- via le site du SMARL http://www.smarl.fr/

Les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de PGRI pour la période 2016 – 2021 a été rédigé par le Comité de Bassin dans la continuité du SDAGE 2009-2015. Il établit l'échéance d'objectif du bon état des masses d'eau.

Le PGRI concerne l'ensemble de la thématique inondation anciennement intégrée dans le SDAGE.

Délibération CS/1/2015

Avis sur le projet de SDAGE et PGRI du bassin Rhin pour les périodes 2016-2021

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse soumet à consultation son projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ainsi que le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhin pour la période 2016-2021. Il fait suite au SDAGE 2009-2015 et reprend sa trame et ses orientations .

Les objectifs de bon état des masses d'eau ont été mis à jour. L'état des lieux du SDAGE 2015-2021 prend en compte deux nouvelles stations de mesures de la qualité des eaux. Le bassin versant dispose de 5 stations de suivi de la qualité des eaux. Seules quatre masses d'eau sur les neuf que compte le SAGE Largue sur le versant Rhin disposent de données sur la qualité des eaux. Cinq masses d'eau ne disposent pas de suivi de la qualité des eaux et leur état est modélisé. Bien que le suivi des masses d'eau ait été intensifié, il parait toujours insuffisant et ne permet pas au SMARL de pouvoir s'appuyer sur le SDAGE, pour fixer les priorités d'actions à l'échelle du bassin versant de la Largue. De plus, dans l'état initial du SDAGE, réalisé en 2013 avec les données de 2010-2011, les masses d'eau Largue 1 et Largue 2 sont affichés en "état non déterminé", alors que ces masses d'eau disposent de station de suivi de la qualité des eaux. Le SMARL demande la réparation de cette erreur et la prise en compte des données mesurées.

Le protocole d'établissement de l'état écologique des cours d'eau ne rend pas visible les actions de renaturation et d'entretien réalisées par le SMARL sur la globalité des cours d'eau, ainsi que les aménagements sur les ouvrages pour assurer leur franchissabilité. Le SMARL regrette que le suivi de l'état hydromorphologique repose sur des interprétations de photographies satellites et non sur un diagnostic de terrain de l'état écologique des cours d'eau, comme celui mené sur la Largue en 1999 avec le protocole QUALPHY.

Le SMARL, structure porteuse du SAGE Largue regrette que le SDAGE ne positionne pas le SAGE comme l'acteur principal de l'harmonisation de la gestion de l'eau à l'échelle du sous bassin versant.

Un tronçon de la masse d'eau Largue 2 a été classé dans le SDAGE de 2009 en objectif à terme de réservoir biologique (l'état chimique n'avait pas permis le classement en réservoir biologique). Le SMARL demande la prise en compte des dernières données disponibles en terme de qualité des eaux et de présence d'espèces remarquables sur les masses d'eau Largue 1 et Largue 2, pour la révision de ce classement. La qualité de la Largue s'est améliorée et la connaissance des espèces animales et végétales s'est fortement accrue depuis 2009 par la mise en place du document d'objectifs Natura 2000 « Vallée de la Largue ».

La nouvelle réglementation sur l'assainissement non collectif donne la possibilité d'introduire un zonage à enjeu environnemental dans le SDAGE. L'orientation T2-O3.4 n'est pas détaillée à ce jour dans le SDAGE. Le SMARL fait part de la forte sensibilité des premiers kilomètres de linéaires des cours de la Largue, du Traubach, du Soultzbach, du Grumbach, du fait de leur faible capacité de dilution et de leur passage au cœur de communes non équipées en assainissement collectif.

Le SMARL émet un avis favorable au projet de SDAGE et PGRI pour la période 2016-2021 sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessus.

M. Olivier ZINK, Délégué d'Eteimbes, s'interroge sur les conséquences d'un classement en zone à enjeu pour les têtes de bassins concernant l'ANC; le délai pour la mise en œuvre des structures d'ANC, le financement?
M. FAESSEL répond que cela permet de diminuer les échéances pour les mises en conformité des structures d'ANC. Il rajoute également que cela ouvre la possibilité de financement par l'AERM dans le cas d'une gestion collective des travaux à mettre en œuvre (marché public passé par la collectivité pour les travaux chez les particuliers). Il rappelle également que sur les têtes de bassins, les débits transités par les cours d'eau ne permettent pas toujours une dilution satisfaisante des rejets d'assainissement (même des petites communes) et que ces phénomènes de saturation sont aggravés lorsqu'il existe des réseaux pluviaux qui collectent les ANC.
Le Président explique que dans le cas d'un réseau pluvial qui collecte l'ANC, c'est M. le Maire qui endosse la responsabilité d'une pollution du milieu aquatique récepteur, il appelle donc ces Collègues Maires à être particulièrement vigilants à ce sujet.
M. ZINK déplore le fait que le principe de conformité soit basé sur l'ouvrage et non sur l'analyse des effluents qui sortent de l'ouvrage. Un ouvrage peut être conforme dans sa conception, mais s'il est mal entretenu, il ne fonctionne pas!
M. FAESSEL répond qu'il appartient au SPANC de contrôler les ouvrages et d'orienter les ménages vers un bon entretien de leur structure.
M. Denis NASS, Maire de Gommersdorf, explique que la lecture du SDAGE appelle deux constats:

- beaucoup de restrictions, pas toujours adaptées aux territoires et sans réelle mesure de terrain efficace (comme pour la directive nitrate!)
- SDAGE totalement incompréhensible pour le citoyen lambda

M. Thierry BONASTRE, Délégué d'Oberlarg, demande si une analyse d'eau rapide sur la masse d'eau Largue 1 (d'Oberlarg à Friesen) permettrait d'accélérer le processus pour l'ANC.
M. FAESSEL répond que les stations de mesures sur lesquelles se basent l'administration sont à Seppois-Le-Bas, Friesen et Spechbach-Le-Bas et que la périodicité des mesures est d'une fois par mois. Cela dit, il est tout à fait évident que les qualités d'eau mesurées à Seppois ne soient pas représentatives de celles d'Oberlarg.
M. NASS trouve que le réseau de mesure, tel qu'il existe n'est pas cohérent et que c'est de celui-ci que découle toutes les obligations règlementaires, cela n'est plus acceptable!
M. FAESSEL reconnait que c'est un des gros problèmes de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui a du mal à accepter les retours du terrain.

⇒ **<u>Commission Technique du SMARL</u>**

M. Christophe WEBER rappelle aux Délégués que la Commission Technique (CT) a pour but d'appréhender les différentes thématiques du SAGE et de communiquer sur celles-ci. Elle se réunit deux fois par an et compte 20 membres. L'ensemble du BV de la Largue y est représenté à l'exception du Secteur de Montreux, à ce titre, il en profite pour rappeler que la CT est ouverte à tous!
La première réunion de la CT s'est tenue le 6 septembre 2014 à Wolfersdorf, M. WEBER remercie M. JUD, Maire de Wolfersdorf, pour la mise à disposition de la salle et le verre de l'amitié. Cette réunion a fait l'objet d'une présentation détaillée du SAGE et de la visite du chantier du contournement routier de Retzwiller ayant engendré de grosse modification sur la masse d'eau Elbaechlein.

La prochaine réunion de la CT aura lieu le 25 avril 2015 à Heidwiller avec pour thématique la réduction des pesticides (imposée par la loi Labbé n°2014-110 du 6/02/2014).
Un bilan sur le Bassin Versant de la Largue sera présenté et la procédure de labellisation « Commune Nature » (engagement, financement etc…) sera expliquée.
S'en suivra la visite de la commune d'Heidwiller, précurseur en la matière « zéro pesticide ».

<u>Information de dernière minute</u> : le glyphosate (Round up) vient d'être classé cancérigène probable par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

3. Présentation pour approbation du compte administratif 2014 et du compte de gestion : Délibération CS/2/2015

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion.
Le Président se retire de l'assemblée laissant la présidence à M. Pierre SCHAD, Vice-Président.
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
le Comité Syndical
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	237 655.91	257 695.26		20 039.35
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 635.99		85 913.85	119 344.80		19 794.96
TOTAUX	**-13 635.99**		**323 569.76**	**377 040.06**		**+ 39 834,31**

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 39 834,31
Restes à réaliser : - 36 655,00

Excédent réel corrigé : + 3 179,31 €

4° Approuve le compte de gestion 2014 présenté par le Trésorier

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 : Délibération CS/3/2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
Considérant les résultats suivants du compte administratif 2014, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	+ 119 344,80 €
Section d'investissement (dépenses) : -	85 913,85 €
Résultat brut (- déficit + excédent) :	+ 33 430,95 €
Résultat N-1 reporté :	- 13 635,99 €
Résultat brut cumulé	+ 19 794,96 € affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser dépenses	- 226 845,00
Restes à réaliser recettes	+190 190,00
Résultat net (- besoin de financement + financement disponible)	- 16 860,04
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 20 039,35
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+ 16 860,04 €
Résultat reporté en fonctionnement	+ 3 179,31 € affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

5. Etat d'avancement des travaux - Orientations

M. LIENERT présente l'état d'avancement des travaux.

- **Programme Biennal de Restauration DCE 2015**
  - Le Grumbach

Les travaux ont consisté en quelques désembaclages et en une légère reprise de ripisylve permettant la mise en place de deux peignes pour stabiliser un chemin d'AF et un passage à gué entre Bisel et Niederlarg. La ripisylve a été renforcée et diversifiée entre Seppois le Haut et Mooslargue (300 racinaires et 800 boutures de saules).

  - Le Dorfbach

Des travaux d'abattage ont été réalisés sur l'ensemble du linéaire dont notamment une "haie" de résineux (40 épicéas) sise le long de la route de Mooslargue à la sortie de Seppois le Haut. En secteur pâturé et avec l'accord de l'agriculteur concerné, près de 700m de clôtures ont été installés, permettant de protéger quelques 200 plantations. Enfin, près de 1 000 boutures de saules ont été installées dans les secteurs impactés par l'incision.

- **Optimisation des crues du Grumbach à Mooslargue**

Une première tranche des travaux prévus sur la traversée du Grumbach a été réalisée. Les abattages prévus ont été entrepris, ainsi que la réouverture partielle de la zone inondable illégalement remblayée il y a plus de 20 ans. L'ensemble du déblaiement n'a pus être réalisé du fait de la découverte de réseaux électriques non répertoriés par EDF. La renaturation (plantation d'hélophytes et racinaires) de la partie de la zone inondable retravaillée a été réalisée. Les travaux seront finalisés dès l'intervention de débranchement des réseaux électriques par EDF. Les déblais excavés de nature très hétérogène (ferrailles, gravats, déchets divers) ont été triés et ont rejoint les filières spécifiques, la terre et les remblais "propres" ont été stockés sur la plateforme communale prévue à cet effet.

- **L'entretien de terrain**
  - Reprise du seuil "de la scierie" sur la Largue à Mertzen

Suites aux crues, une brèche était apparue dans le canal du moulin au droit du seuil en rive droite. Cette brèche mettait en péril la stabilité et la pérennisation du seuil repris dans le cadre du programme rivière du Conseil Général. La berge éventrée du canal a été reconstituée à l'aide d'argile jaune, puis épaulée par un peigne réalisé avec les rémanents issus des coupes ERDF réalisées à proximité.

  - Reprise de la ripisylve du Largitzenbach à Bisel

A l'aval du pont de la rue d'Heimersdorf (le long du terrain de foot sur un linéaire de près de 300m), le Largitzenbach présente un lit rectiligne et incisé, une végétation très dense, vieillissante et inadaptée (résineux) en rive droite et une rive gauche se résumant à une falaise d'érosion dépourvue de toute végétation. Afin de remettre en lumière la rive droite, une coupe quasi à blanc a été réalisée en rive gauche, suivi de la mise en place de 200 plantations et de près de 500 boutures de saules. Les coupes ont nécessité la présence d'une pelleteuse, présence mise à profit pour transformer un busage agricole dégradé en passage à gué permettant ainsi le rétablissement de la continuité écologique (objectif DCE 2015).

  - Plantations sur le Babersenbach

Consécutivement aux travaux d'assainissement à Seppois le Haut, le SMARL a, sur la demande de M. le Maire, procédé à la revégétalisation du Babersenbach sur les deux rives sur un linéaire de près de 60m.

- **Suivi de travaux "autres que SMARL" à proximité des cours d'eau**

Le SMARL accompagne les propriétaires riverains dans leurs démarches administratives et le suivi des travaux envisagés.

  - Reprise d'une berge du Spechbach à Bernwiller

La commune souhaitait rétablir un cheminement piéton le long du Spechbach et prévoyait des enrochement sur une quarantaine de mètres linéaires. Sur conseil du SMARL, les enrochements ont été réalisés en retrait des berges qui ont été consolidées, ponctuellement, par des techniques végétales (boudins végétalisés d'hélophytes)

  - Stabilisation de berge du Largitzenbach à Friesen

Un propriétaire d'étang à Friesen envisageait de consolider sa digue par un enrochement. Les travaux ont été organisés et suivi par le SMARL (aux frais du riverain), la berge a finalement été stabilisée par technique végétale vivante (peigne).

6. Evolution du poste du secrétariat

Création d'un poste de rédacteur territorial : Délibération CS/6/2015

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le budget syndical ;
Vu le tableau des effectifs ;
Considérant les nécessités de services,
Après en avoir délibéré,
le Comité syndical décide la création d'un poste de rédacteur territorial, à temps non complet avec effet au 15/05/2015 selon une quotité correspondant à 17h30/ 35ème du temps plein.
Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget syndical.

7. Ajustement de la participation du SMARL à la réfection des ponts d'Association Foncière : Délibération CS/7/2015

Depuis 1994, le SMARL subventionne la réfection des ponts d'Association Foncière à hauteur de 15% du montant HT, avec un plafond de 762 €, à condition que la Commune s'engage à subventionner l'Association Foncière dans les mêmes proportions.

Le Comité syndical DECIDE

- de conserver le taux de participation à la réfection des ponts d'AF à hauteur de 15% du montant H.T.
- d'ajuster le plafond à 800 € toujours sous condition d'engagement de la Commune.

8. Présentation pour approbation du budget 2015

- **Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau » : Délibération CS/4/2015**

Sur proposition de Monsieur Pierre SCHAD, Vice-Président, le Comité syndical décide à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Daniel DIETMANN Président de l'association de la Maison de la Nature)

- d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 2 300 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2015.
- d'inscrire la somme de 2 300 € à l'article 65738 du budget 2015.

- **Cotisations communales : Délibération CS/5/2015**

Pour équilibrer le budget 2015, le Comité syndical décide de porter la valeur du point à 1 419,20 €, et de fixer le seuil de participation maximum des communes à 4,69 €/habitant/an.
Le Président précise que la cotisation moyenne par habitant du SMARL à 2,95 € en 2015.
Le Président présente le projet de budget 2015 chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement :

En recette :
002 Résultat de fonctionnement reporté : 3 179,31 €
Chapitre 74 : 232 528 €
Chapitre 013 : 1 400 €
Chapitre 042 : 3 084 €
Total : 240 191,31 €
En dépense :
Chapitre 011 : 34 780 €
Chapitre 012 : 153 430 €
Chapitre 65 : 13 730 €
Chapitre 66 : 4 000 €
Chapitre 023 : 21 460,31 €
Chapitre 042 : 12 791 €
Total : 240 191,31 €

Section d'investissement :

En recette :
Reste à réaliser : 190 190,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 19 794,96 €
Chapitre 10 : 19 190,04 €
Chapitre 021 : 21 460,31 €
Chapitre 040 : 12 791,00 €
Total : 263 426,31 €

En dépense :
Restes à réaliser : 226 845 €
Chapitre 16 : 6 400 €
Chapitre 21 : 2 030 €
Chapitre 040 : 3 084 €
Chapitre 020 : 15 000 €
Total : 253 359 €

Le Comité syndical débat sur l'orientation budgétaire 2015 et approuve le budget 2015 par chapitre.
Le budget 2015 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	240 191,31 €	240 191,31 €
Section d'investissement	253 359,00 €	263 426,31 €

M.ZINK se demande dans quel chapitre doivent être imputées les potentielles analyses de qualité d'eau évoquées précédemment.
M.DIETMANN répond qu'il convient, dans un premier temps, de monter un dossier pour demander des aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui peuvent aller jusqu'à 80 %. L'inscription budgétaire pourra ensuite se faire en 2016 et être affinée par M. GERARD, Trésorier.

9. Clôture de la régie de frais d'affranchissements : Délibération CS/8/2015

Dans sa séance du 2 octobre 2004, le Comité Syndical décide de créer une régie d'avance pour les frais postaux.
Sur proposition de la Poste, le SMARL dispose d'une carte professionnelle qui lui permet de régler les dépenses diverses à chaque fin de mois.
Le Comité syndical décide de clôturer la régie d'avances pour le paiement des frais postaux.

10. Divers

- **Développement du BIO dans le Sundgau**
  Deux études "filière" pour la qualité des eaux ont été menées sur la zone Sud Alsace:

1. Etude sur la valorisation du Lait Bio en Sud Alsace

L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a mené cette étude qui a permis la mise en place de la collecte Biolait (3 projets de conversion d'élevage laitier dans le Sundgau à ce jour). Cette étude a réussi à combler l'absence de possibilité de valorisation en bio des éleveurs du Sundgau et laisse présager de nouvelles conversions.
Une journée technique sur le thème de la conversion en bio s'est tenue à la ferme Richart à Roppentzwiller. Les spécificités de l'élevage laitier biologique ont été présentées en 4 ateliers. L'élevage laitier bio cherche à atteindre l'autonomie fourragère par la valorisation des prairies. La conversion se traduit par l'augmentation de la part prairie dans l'assolement de la ferme (approchant les 50% de l'assolement de la ferme).

2. Etude "Manger Bio en Sud Alsace"

Cette étude a référencé le potentiel des marchés locaux pour atteindre les 20% de bio en restauration collective (objectif Grenelle) autour de l'Agglomération Mulhousienne. Elle a également permis d'organiser des réunions de travail entre les Collectivités et les acteurs concernés et de lancer une dynamique autour du bio en restauration collective.

M. DIETMANN explique que lors de la visite de la ferme Richart, la présence de nombreux agriculteurs et élus marque un frémissement et une volonté "d'y aller".
Il précise également que suite aux échanges avec M. NASS, il est fortement intervenu au Comité de bassin Rhin Meuse pour appuyer les propositions de la profession agricole concernant l'ajustement de la zone vulnérable aux nitrates, dans l'objectif de "donner un peu d'air" aux éleveurs sundgauviens et considérant les bons résultats obtenus depuis plus de 20 ans.

M. NASS remercie le Président de lui donner la parole et pour son soutien. Les propositions défendues de concert ont permis le retrait de 35 villages du Jura alsacien et de la haute vallée de la Largue de la zone vulnérable aux nitrates. Il précise également qu'en cas de dégradation de la qualité des eaux dans les villages concernés, la Profession demandera le retour en zone vulnérable.
Concernant le bio et les filières courtes, il explique que, malgré les lourdeurs administratives, un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique) prend forme, avec pour objectif affiché la création d'un label "Vallée de la Largue". Ce label permettra une traçabilité irréprochable, une meilleure valorisation des produits locaux et renforcera l'économie locale. Il représente probablement le seul avenir durable pour l'agriculture sundgauvienne dans un contexte très difficile où la nouvelle PAC et l'abandon des quotas laitiers pourraient bien être le coup de grâce à l'élevage. Pour information, la nouvelle PAC ne considère plus l'herbe comme une troisième culture, ce qui est dramatique pour les agriculteurs et la préservation de la qualité des ressources en eau.
M. Jean Paul GNAEDIG, Délégué de Largitzen et éleveur, confirme. L'aberration de l'abandon de l'herbe comme troisième culture se fait déjà sentir sur le terrain, de nombreuses prairies temporaires ont déjà été retournées et semées en céréales, un véritable crève cœur! La Chambre d'Agriculture n'est pas innocente dans cette affaire.
M. NASS rajoute que cela va à l'encontre de tout ce qui a été fait par le passé (instauration des MAE herbe soutenue par le SMARL) et risque d'être balayé purement et simplement; cela fait 18 mois qu'il se bat avec les différents Ministères, en vain!

M. DIETMANN conclut que le maintien de la bonne santé des eaux de la Largue passe immanquablement par la pérennisation de l'élevage à l'herbe. Cet élevage rend, gratuitement, un service inestimable à toute la population du bassin versant; il appartient aux collectivités de reconnaitre et de payer ce service. En cas contraire, ce sont les multinationales de l'eau qui récupéreront "le bébé" avec toutes les dérives financières et éthiques que cela comporte!

- **Réunion de communication à la DDT**

  Le SMARL a été invité par la DDT, afin de présenter le travail effectué à l'échelle du territoire.

Le Président clôt la séance à 22 heures 30 et invite l'assistance au vin d'honneur.

Table des délibérations

CS/1/2015 : Avis sur le projet de SDAGE et PGRI du bassin Rhin pour les périodes 2016-2021
CS/2/2015 : Compte administratif 2014
CS/3/2015 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
CS/4/2015 : Subvention : "Maison de la Nature du Sundgau"
CS/5/2015 : Cotisations communales
CS/6/2015 : Création d'un poste de rédacteur territorial
CS/7/2015 : Ajustement de la participation du SMARL à la réfection des ponts d'Association Foncière
CS/8/2015 : Clôture de la régie des frais postaux